

Relevé de décisions du Conseil communautaire du lundi 21 décembre 2009.

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Maurice DEJEAN, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Marie-Claude BEDES, André SIDERIS, Marc HENRY, Caroline COMBES.

François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur André SIDERIS a donné procuration à Monsieur Christian LASSALVY.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 12 octobre 2009 est adopté à *l'unanimité*.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport 1.1 : Décisions prises par le Président.

TABLEAU DES DECISIONS 2009	
N°	Objet
D18-2009	Fouille complémentaire - convention de partenariat CNRS pour un montant de 3000€
D19_2009	Contrat de prestation de service auprès du groupement d'employeurs de l'Orb et de l'Hérault : 4500€
D20_2009	Fabrication, fourniture et pose d'un mobilier signalétique sur le site du Pont du Diable attribution d'un marché complémentaire pour l'entreprise Sud Ouest signalisation (7 649.40 € HT soit 9 148.68 € TTC)
D21_2009	Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'extension du parc d'activités La Garrigue à St André de Sangonis (27 050.00 € HT soit 32 351.80 € TTC)
D22-2009	Saisine de Me BENSOUSSAN pour l'appel contre le jugement d'expropriation dans l'affaire GELLY (PAE la Tour à Montarnaud)

Le Conseil communautaire prend acte.

Rapport 1.2 : Plan local pour l'insertion et l'emploi, prorogation de la durée du protocole d'accord du MLIE et de la durée de la convention relative à la participation financière annuelle de la Communauté de communes au PLIE.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de proroger par voie d'avenant la durée du protocole d'accord du PLIE du 21 décembre 2006 jusqu'au 31/12/2011,
- de proroger par voie d'avenant la convention n°2007/4 du 01/08/07 relative à la participation financière de la Communauté de communes à la programmation annuelle du PLIE jusqu'au 31/12/2011,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant, dont le modèle est joint à la présente délibération, au protocole d'accord du PLIE du 21 décembre 2006,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant, dont le modèle est joint à la présente délibération, à la convention n° 2007/4 du 01/08/07,

Rapport 1.3 : Abattoir de Pézenas, motion de soutien.

Intervention de Monsieur JOVER et de Monsieur VANRUYSKENSVELDE.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De se prononcer en faveur du maintien de l'abattoir de Pézenas en raison de son utilité économique et de sa participation au maintien d'un service public.

Rapport 1.4 : Modification du tableau des effectifs, création d'un poste d'adjoint administratif deuxième classe.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De modifier le tableau des effectifs afin de créer un emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour occuper le poste de chargé de publication.

Rapport 1.5 : Contrat groupe, choix du prestataire et des options.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De retenir Dexia – CNP pour assurer le personnel de notre établissement au taux de 3.95% pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2010
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat
- De retenir les taux suivants
 - o Agents CNRACL :
 - o Congé longue maladie, congé longue durée : 1.48% - 0 jours
 - o Maladie ordinaire : 1.10% et 15 jours
 - o Agents IRCANTEC :
 - o Taux : 1.10%
 - o Franchise : 10 jours

Rapport 1.6 : SYDEL Cœur d'Hérault, candidature au Pays d'Art et d'Histoire.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de soutenir le SYDEL Cœur d'Hérault dans sa démarche de réalisation d'un dossier de candidature Pays d'art et d'histoire sur le périmètre du Cœur d'Hérault (communautés de communes du Lodévois et Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais) dès 2010.

- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches et les actes relatifs à la mise en œuvre du projet.

FINANCES

Rapport 2.1 : Budget principal 2009, décision modificative n°5.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011 – 6281 « Cotisations concours divers » (Dépenses) - HAB		11 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		34 000,00€
011 – 611 « Prestations de services » (Dépenses) – SOM	34 000,00€	
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		2 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – COM		8 000,00€
012 – 64111 « Rémunération principale » (Dépenses) – DE		2 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – SOM		60 000,00€
012 – 64131 « Rémunération principale » (Dépenses) – ADM		2 000,00€
012 – 6455 « Assurance personnel » (Dépenses) – ADM		6 400,00€
012 – 6478 « Autres charges sociales » (Dépenses) – ADM		2 000,00€
012 – 6336 « Cotisation CG » (Dépenses) – ADM		8 600,00€
73 – 7331 « Impôts et taxes » (Recettes) – SOM		62 000,00€
77 – 7788 « Produits exceptionnels » (Recettes) – ADM		40 000,00€
011 – 618 « Divers » (Dépenses) – ADM	5 000,00€	
011 – 6156 « Maintenance » (Dépenses) – ADM	4 000,00€	
014 – 739118 « Autres reversements de		9 000,00€

fiscalité » (Dépenses) – ADM		
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – SOM		10 500,00€
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
011 – 611 « Prestations de service » (Dépenses) – SOM	23 500,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – OGS	18 400,00€	
66 – 66111 « Frais financiers » (Dépenses) – AE	15 000,00€	
023 – 023 « Virement à la section d'investissement » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – SOM		13 000,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Dépenses) – OGS		33 400,00€
021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – SOM		13 000,00€
021 – 021 « Virement de la section de fonctionnement » (Recettes) – OGS		33 400,00€
21 – 2188 « Immobilisations corporelles » (Dépenses) - SOM		15 000,00€
10 – 10222 « FCTVA » (Recettes) – SOM		2 300,00€
16 – 1641 « Emprunts » (Recettes) – SOM		12 700,00€
1047 – 2031 « Frais études maison de la Poterie » (Dépenses) - OGS		50 000,00€
10– 10222 « FCTVA » (Recettes) – OGS		7 700,00€
1047 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - OGS		42 300,00€
1060 – 2313 « Travaux siège CCVH » (Dépenses) - AE		25 000,00€
10– 10222 « FCTVA » (Recettes) – AE		3 800,00€
1060 – 1641 « Emprunts » (Recettes) - AE		21 200,00€
4581 – 458122 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable »		150 000,00€

(Dépenses) – OGS		
4582 – 458222 « Maîtrise d'ouvrage déléguée restauration pont du Diable » (Recettes) – OGS		150 000,00€
4581 – 458123 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Dépenses) - AE		200,00€
4582 – 458223 « Maîtrise d'ouvrage déléguée requalification traverse Jonquières » (Recettes) - AE		200,00€

- **De voter** la décision modificative n°5 d'un montant de 102 000€ au sein de la section de fonctionnement et de 286 600€ au sein de la section d'investissement du budget principal 2009

Rapport 2.2 : Budget annexe ZAE La Tour à Montarnaud, décision modificative n°1.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
27 – 275 « Dépôts et cautionnements » (Dépenses) – DE		171 000,00€
27 – 275 « Dépôts et cautionnements » (Recettes) – DE		171 000,00€

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 171 000€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Tour à Montarnaud »

Rapport 2.3 : Budget annexe ZAE La Garrigue à St André de Sangonis décision modificative n°1.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
74 – 7473 « Subvention départementale » (Recettes) – DE		75 000,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		75 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		75 000,00€

3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		75 000,00€
---	--	------------

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 75 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAE La Garrigue à St André de Sangonis »

Rapport 2.4 : Budget annexe ZAC La Croix à Gignac, décision modificative n°1.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		

70 – 7015 « Produit des ventes » (Recettes) – DE		200 000,00€
7133 – 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		200 000,00€
3355 – 040 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		200 000,00€

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 200 000€ au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2009 « ZAC La Croix à Gignac »

Rapport 2.5 : Budget annexe SPANC 2009, décision modificative n°1.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION D'INVESTISSEMENT		
042 – 6811 « Dotation aux amortissements » (Dépenses) – AE		2 000,00€
68 – 6811 « Dotation aux amortissements » (Dépenses) – AE	2 000,00€	

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 2 000€ au sein de la section de fonctionnement du budget annexe 2009 SPANC

Rapport 2.6 : Budget annexe ZAE Les Trois Fontaines au Pouget, transfert d'un terrain et clôture du budget annexe.
à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'approuver** le transfert de la parcelle viabilisée restant à commercialiser au budget principal 2009 pour un montant de 68 800€ afin de l'inclure dans les réserves foncières économiques de la Communauté de communes
- **De voter** la clôture du budget annexe « ZAE Les Trois Fontaines Le Pouget », qui se solde par un excédent de 23 324,79€ transféré au budget principal 2009 au chapitre 65

Rapport 2.7 : Instauration d'une fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2010.

Le vote à bulletin secret a été demandé, 9 voix pour, 32 voix contre. Le vote se fait donc à main levée.
à la majorité des suffrages exprimés, avec 26 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions,

- **De décider** de percevoir à compter du 1^{er} janvier 2010 la taxe d'habitation et les taxes foncières, dans les conditions prévues par l'article 1609 nonies C-II du Code Général des Impôts, sans altérer les ressources fiscales des communes et leurs taux,
- **De fixer**, de manière prévisionnelle, à 1 750 000€ le produit attendu au titre de la taxe d'habitation et des taxes foncières,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapport 3.1 : Parc d'activités économiques de la Croix à Gignac, concession temporaire d'occupation de la parcelle F991.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De faire** la concession temporaire d'occupation au sens de l'article L221-2 du Code de l'Urbanisme. de la parcelle bâtie F 991 à l'entreprise ACCORD LIVRAISONS ; la concession précaire prendra effet le 5 février 2010 pour une durée d'un an, renouvelable en fonction de l'avancée des travaux, pour un montant de 750 € par mois
- **d'autoriser** le président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette location

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Rapport 4.1 : Achat d'une benne à ordures ménagères et d'une bennette, lancement de la procédure d'appel d'offres.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de lancer** une procédure d'appel d'offres pour l'achat d'une benne de collecte des ordures ménagères de 14 m³ et d'une micro benne
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les actes d'engagement suite à l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres

Rapport 4.2 : Requalification de la traverse de St André de Sangonis, avenant à la convention.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'accepter** l'avenant à la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traverse de Saint André de Sangonis prolongeant le délai initial de 60 mois
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention jusqu'à son terme.

Rapport 4.3 : Candidature à l'appel à projet régional « Nouvelles formes urbaines durables en Languedoc Roussillon », ZAC La Croix.

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude urbaine pour la partie « logement » de la ZAC et l'étude d'urbanisme et d'aménagement préalable à la création de la future gare routière,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de l'appel à projets « Nouvelles Formes Urbaines Durables en Languedoc-Roussillon »,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes aux deux dossiers de candidatures à l'appel à projets régional.

Rapport 4.4 : Aide à la réhabilitation d'un logement communal sur la commune de Jonquières.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'émettre un avis favorable** pour l'octroi, dans le cadre de la réhabilitation d'un logement communal, d'un fonds de concours de 5 400 € à la commune de Jonquières correspondant à la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre.

Rapport 4.5 : Etude de programmation urbaine, convention avec la commune de Saint Bauzille de la Sylve.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer la convention entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la commune de Saint Bauzille de la Sylve, annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la bonne réalisation de cette étude.

Rapport 4.6 : Réalisation d'une étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un programme de réhabilitation d'îlots dégradés situés en cœur de village.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser Monsieur le Président** à engager l'étude de dimensionnement préalable à la mise en place d'un programme de réhabilitation d'îlots dégradés situés en cœur de village,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à solliciter la DDE et le Conseil général pour le financement de cette étude,
- **d'autoriser Monsieur le Président** à signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de cette étude et aux dossiers de demande de subvention.

Rapport 4.7 : Demande de label Grand Site de France, déclaration d'engagement.

Il est demandé de changer le mot accord par le mot concertation, vote :

9 voix pour le mot accord, 16 voix pour le mot concertation.

à la majorité des suffrages exprimés, avec deux abstentions,

- De valider la demande de label « Grand Site de France »
- D'adopter le projet de déclaration d'engagement annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Rapport 4.8 : Aménagement de la traverse de Jonquières (Grand Rue), demandes de subventions.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
MAITRISE D'ŒUVRE	35 935,00 €	5%	Conseil Général de l'Hérault (intégration carrefour RD130- RD141)	50 000,00 €	7%
ETUDES COMPLEMENTAIRES	3 840,00 €	1%	Conseil Général de l'Hérault (Amende de police)	185 000,00 €	27%
FRAIS DIVERS	3 000,00 €	0%	Conseil Général de l'Hérault (embellissement cœur de village)	50 000,00 €	7%
			Conseil Régional Languedoc Roussillon	100 000,00 €	14%
TRAVAUX (estimation APD Oct09)	655 300,00 €	94%	Agence de l'Eau - Conseil général	35 000,00 €	5%
			PART FINANCEURS	420 000,00 €	60%
			PART COMMUNALE	278 075,00 €	40%
TOTAL HT	698 075,00 €	100%	TOTAL HT	698 075,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Agence de l'Eau et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport additionnel : ZAC La Croix, à Gignac achat de la parcelle F 982 complément de délibération pour la partie professionnelle.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition de la parcelle F 982, commune de Gignac, pour sa partie professionnelle, selon les modalités suivantes :
 - achat de la partie professionnelle pour un montant de 157 300 € ; le paiement se fera par la construction de deux locaux (160 et 60m²) sur la ZAC La croix (partie commerciale et tertiaire) livrés hors d'eau et hors d'air
 - construction de 60 m² supplémentaires livrés hors d'eau et hors d'air pour compenser la perte de loyer évaluée à 50 000 € pour quatre ans
 - La Communauté de communes ou le constructeur qu'elle aura désigné livreront donc à la SCI JLC deux locaux hors d'eau et hors d'air (le premier local de 160 m² sera loué à la Banque Populaire ; le second local de 120 m² sera loué à une activité commerciale ou tertiaire à déterminer)

**Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 21 décembre 2009 comporte 10 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 25 janvier 2010 au 25 mars 2010.**

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.